



Croyances et Coutumes des Apiculteurs

par

M. ÉMILE VANHAY

Rédacteur en chef du *Rucher belge*. Collaborateur de l'*Apiculture nouvelle*
et de diverses revues étrangères.

Tu vois en ce temps nouveau
L'essaim beau
De ces pillardes Avettes
Volleter de fleur en fleur
Pour l'odeur
Qu'ils müssent en leurs cuissettes.
REMY BELLEAU (1528-1577).



UCHE, abeilles et mouchiers, — ce sujet a déjà préoccupé l'un des plus éminents collaborateurs de cette revue. M. Albin BODY a publié, en effet, ci-dessus t. VII (1899), p. 171, un très curieux article où il fait connaître, avec le vocabulaire wallon, les usages professionnels les plus caractéristiques des mouchiers du pays de Liège.

Nous nous occuperons spécialement des croyances superstitieuses de ces *mohlis*, et des usages qui en découlent.

L'origine de ce folklore, si peu connu des profanes, remonte certainement très haut.

La mythologie et le paganisme ont fait de l'abeille un être merveilleux et la plupart des écrits apicoles anciens sont pleins de fables dont elles sont le sujet.

Les Anciens, à commencer par Démocrite, se sont plus occupés de l'histoire naturelle des abeilles que de leur valeur économique.

C'est le merveilleux qui les guide, mais ils veulent quand même connaître le pourquoi des choses et ce n'est pas le moindre de leurs soucis pour ce qui est des premières notions acquises sur l'organisation de la ruche.

A une époque reculée, les abeilles vivaient à l'état sauvage ; mais cet insecte si peu maniable cependant, n'a pas tardé à être réduit à l'état de domesticité et l'emploi de la ruche est connu depuis longtemps.

Comme les populations préhistoriques qui employaient les outils les plus primitifs et les plus grossiers, l'homme des champs, l'homme des Bucoliques de Virgile s'est servi du vaisseau le plus naturel, toujours à portée de la main, du vulgaire tronc d'arbre. Les premières industries, et parmi celles-ci, la poterie, ont aussi fourni les premières ruches ouvrées.

Si bien des écrits n'étaient perdus, nous aurions des renseignements très intéressants et surtout exacts sur l'élevage des abeilles pendant les premiers âges de l'humanité.

Les ouvrages d'Aristée, Aristomaque, Galien, Menus, Misald, Mofet, Philistrius, Solin, Jean de Liban et de bien d'autres nous sont inconnus.

Il nous est resté quelques renseignements curieux dans les écrits d'Aristote, Columelle, Varron, Aldravandé, etc. concernant l'apiculture des siècles éloignés, les rêveries des anciens et quelques traits de lumière, comme veut bien le dire l'apiculteur liégeois DE MONFORT (1).

Les uns croyaient que les abeilles naissaient du sucre le plus pur qu'elles pouvaient tirer des meilleures fleurs pendant le beau temps et qu'elles apportaient à leurs pattes ; d'autres, qu'elles naissaient d'animaux étouffés. Ils connaissaient la reine-abeille, mais ils la qualifiaient de Roi qui sortait d'une fleur ou d'un animal plus distingué que celle ou celui d'où sortaient les abeilles communes. Cette qualification de Roi s'est conservée fort longtemps et SIMON, l'auteur du « *Gouvernement admirable ou la République des Abeilles* » (2) osait encore soutenir en 1742 que la ruche renfermait un Roi et une Reine pour chaque sorte de ses habitants

(1) ALEXANDRE DE MONFORT : *Pourtrait de la Mouche à miel*. A Liège, chez Is. Tournay, Imprimeur-juré, 1646.

(2) SIMON, Avocat au parlement de Paris : *Gouvernement admirable ou la République des abeilles*. Paris 1742 ; 3^e éd. 1758.

Il était réservé à l'illustre DE RÉAUMUR ⁽¹⁾ et à PALTEAU ⁽²⁾ de démolir une bonne fois pour toutes ces notions si fausses de l'histoire naturelle des abeilles.

Les Anciens regardaient les faux-bourçons ou mâles, comme mouches fainéantes, inutiles et même nuisibles, bonnes à exterminer ; ils les nommaient *frelons* ou *fulons*, *mouches d'une taille mal composée*. Lorsqu'ils voyaient deux reines dans un essaim, ils croyaient que l'une était un *faux roi*, un *tyran* ; ils le nommaient aussi le *prince brouillé*, qui jouait de la flûte pour tâcher de détourner les abeilles, mais dont elles faisaient justice.

La plupart de ces niaiseries restent debout jusqu'à DE RÉAUMUR. On peut dire que ces temps débonnaires forment la période d'enfance de l'apiculture. C'est l'âge d'or des rêveries étranges qui ont exalté la lyre des poètes de l'antiquité. Est-ce à dire que ces âges héroïques et fabuleux n'ont pas eu leur élite, leurs intellectuels ? Il serait injuste de généraliser dans un sens par trop étroit.

Chez la plupart des Anciens même, dit le savant historien lorrain Pierre BOYÉ ⁽³⁾, l'industrie apicole apparaît bien autrement avancée qu'elle ne l'était au moyen âge et même au XVI^e et au XVII^e siècles. Sans remonter plus loin, les procédés décrits par Varron, Virgile, Columelle ou Palladius ne diffèrent pas sensiblement de ce que fut l'apiculture moderne avant que les ruches à hausses et surtout les ruches à cadres mobiles, comme celles de DZIERZON ⁽⁴⁾ et LANGSTROTH ⁽⁵⁾ l'eussent totalement renouvelée. Les apiculteurs du mont Hymette savaient obtenir un miel appelé *akapniste*, c'est-à-dire « sans fumée » vraisemblablement parce qu'à l'enfumage, ils substituaient le tapotement. Les Romains durent tenter des essais de métissage, car Pétrone nous montre Trimalcion faisant venir des abeilles d'Attique pour améliorer les siennes. Dans une ruche en métal, découverte à Pompeï, on peut reconnaître le rudiment des ruches à étages et PLINE parle d'une

(1) DE RÉAUMUR : *Mémoire pour servir à l'histoire des insectes*, 200 p. in-4^o. Amsterdam. 1741.

(2) PALTEAU : *Nouvelle construction de ruches de bois, avec la façon de gouverner les abeilles*. A Metz, chez Joseph Collignon. 1756.

(3) Pierre BOYÉ : *Les abeilles, la cire et le miel en Lorraine*. Paris Berger-Levrault, 1906.

(4) DZIERZON. Entomologiste et apiculteur célèbre, curé de Silésie, a découvert la parthénogénèse. Inventeur de la ruche à cadres. 1811-1906.

(5) L. LANGSTROTH : inventeur de la ruche Langstroth, né à Philadelphie le 25 décembre 1810, mort en 1875 à Dayton (Ohio) ; auteur de *L'Abeille et la Ruche*.

ruche transparente, ou en pierre translucide, inventée par d'ingénieux et lointains précurseurs des MARALDI ⁽¹⁾, des RÉAUMUR, et des HUBER ⁽²⁾.

*
**

Puis est venue la période légendaire, un reste de doute planant sur l'esprit du moyen âge : traditions familiales, prières, exorcismes, citations cabalistiques, formules banales et inconscientes qui marquent l'état stationnaire de la science en ces temps où la magie et la sorcellerie trônent en maîtresses. C'est alors aussi que la céroplastie joue un art macabre ou sinistre.

Les auteurs du moyen âge attribuaient aux abeilles une architecture qui dépassait celle d'Archimède. Ils leur donnaient encore de la prévoyance ; ils parlaient de leur science en mathématique, en astrologie, en logique, en philosophie, en peinture, en poésie, en musique, en pharmacie, en médecine, en chimie, etc.

Les abeilles pulvérisées et prises en breuvage, soulageaient les maladies d'estomac et vomissements ; elles aidaient à la dysenterie, elles diminuaient les lentilles au visage ; incorporées dans de l'huile de noix, elles faisaient renaître le poil perdu, etc. A ce propos, LOMBARD, auteur d'un manuel d'apiculture, nous fait part d'une nouvelle amusante : « Il y a trois ans qu'un jeune homme » vint, de la part d'un *chirurgien*, me demander la permission de » ramasser les abeilles mortes devant les ruches, pour les pulvériser et en faire un remède ; il ne put me dire pour quelle » maladie. Un jour, en les ramassant, il fut piqué ; je ne l'ai pas » revu depuis. »

Le miel était un remède universel ; il purgeait la mélancolie, la colère, le sang corrompu ; il aidait ceux qui avaient courte haleine, toux invétérée, mal de côté, goutte sciatique, ventosité du ventre ; il remettait le troublement de l'esprit, la santé perdue par vieillesse, famine, maladie, épuisement, etc.

DE MONFORT parle de l'usage des abeilles en guerre pour faire fuir les armées. Filandre, dit-il, était assiégée par les Suédois ; les

(1) MARALDI : *Observations sur les abeilles*. Mémoire de l'Académie des Sciences. 1792.

(2) Fr. HUBER, l'illustre aveugle, né en 1750 à Genève, mort en 1831, inventeur de la ruche à feuillets ou ruche d'observations. Ses découvertes sont mémorables (fécondation de la reine). Œuvres : *Nouvelles observations sur les abeilles — Lettres inédites*, publiées par Ed. Bertrand. Nyon, Suisse.

habitants ayant rangé des ruches d'abeilles sur la brèche, les mirent en fuite, et, à ce sujet, il nous donne les vers suivants :

La Suède y vit sa perte et perdit le courage
Laisant aux Austriens un entier avantage,
L'abeille étant venue Filandre secourir,
Changea l'honneur de vaincre en la honte de fuir.

MOFET, que DE MONFORT qualifie d'écrivain anglais, avait dit que : « l'abeille s'engendrait par copulation, que le mâle et la femelle s'en allaient trouver dans les bois, bien loin, à l'écart tellement que personne ne les avait jamais vu. »

Il est aisé de comprendre qu'une telle croyance a pu subsister longtemps, car ce n'est qu'à partir de l'illustre HUBER que la fécondation dans les airs de la reine des abeilles a été dévoilée.

Ceux qui dans le dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, ont écrit après DE MONFORT, ont répété ces rêveries, se sont emparés de sa gravure ; on la voit encore dans la onzième édition de la *Maison rustique*. C'est celle dans laquelle est une figure d'homme qui veut mettre un essaim dans un sac.

*
*
*

L'éducation des abeilles, au sortir du moyen âge, était moins qu'intelligente. Pour s'assurer une copieuse récolte, remédier au dépérissement d'une ruche ou retenir un essaim dans sa fuite, on avait recours à maintes pratiques singulières et les vieillards transmettaient aux jeunes gens des phrases cabalistiques, des invocations pieuses, réputées infailibles. La plupart de ces formules subsistent encore chez certains vieux mouchiers mais ne sont plus employées que subrepticement.

Dans *Li mohe qui sâme* (1), François RENKIN a décrit, de main de maître, une scène typique : la poursuite et la récolte de l'essaim fugitif :

*Corez tot dreût cwèri les covièkes
di marmite et l'chaudron trawé
qu'est è formi.*

*Abèye ! houkts Houbèrt po v'ni
pèlter avou nos autes. Dinez-lt l'vts
bidon et l'grawe-feû.*

Courez directement chercher les
couvercles de marmite et le chaudron
troué qui est dans le fournil.

Habile ! hélez Hubert pour venir
pèlter (2) avec nous. Donnez-lui le
vieux bidon et le tisonnier.

(1) « La mouche qui essaime », dans *Ecrits Wallons de François Renkin*. Liège, Vaillant-Carmanne (1906).

(2) Pèlter (de pèle « poëlon ») : entrechoquer les poëlons et autres ustensiles sonores, comme on fait aussi dans les charivaris.

*C'est çoula. Bouhiz, bouhiz co
pus fwèrt !*

*Dji v'l'avéus bin dit, dé, qu'èle
sâm'reût oûy !*

*Les cisses d'a Djâque ont sâme
d'avant-a-htr, et dispôy à matiu cès-
chal fet l'pâbe.*

*Ëy dé, mes amis, si vos n'bouhiz
nin pus fwèrt, èles vont tot-rade
dârer èvôye.*

*C'est bin damadje, èdon qu'on
n' sé les paroles qu'i fât dire !*

C'est ça. Frappez, frappez encore plus fort !

Je vous l'avais bien dit, qu'elle essaierait aujourd'hui !

Celles de Jacques ont essaimé avant-hier et depuis ce matin celles-ci « font la barbe ! »

Ah ! mes amis, si vous ne frappez pas plus fort, elles vont tantôt aller au loin.

C'est bien dommage, n'est-ce pas, qu'on ne sait les paroles qu'il faut dire.

Cette scène est bien naturelle : elle nous montre le tintamarre que, suivant une ancienne coutume, les mouchiers avaient soin d'organiser en vue de faire poser l'essaim en ballade.

Certains apiculteurs ont aussi l'habitude de *pâqui* leurs ruches très bas s'ils veulent que les rejetons en fuite se posent à peu de distance du sol. C'est le jour des Rameaux que ces branchettes de buis (en wallon *pâque*, d'où *pâqui*) sont piquées extérieurement dans les ruches en cloche et à une hauteur déterminée.

La formule *Ad revocandum examen apum dispersum*, publiée par BALUZE, et qu'avaient dû enseigner les moines, est intéressante. La reine des abeilles est adjurée, au nom de Dieu le père et du Sauveur son fils, de ne pas s'écarter davantage dans les airs, mais de venir docilement se poser sur un arbre (1).

La formule des Kabyles ; « Pose-toi, les autres se poseront » semble avoir donné naissance à la variante des Wallons : *À nom di Diu l'Père, èt de Saint Sauveur si fé, nos t' dihons : Pôse-teu, rwè, pôse-teu, to les autes si mettront*. « Au nom de Dieu le Père et du saint Sauveur, son fils, nous te disons : Pose-toi, roi, pose-toi, tous les autres te suivront. » (Condroz).

En prononçant ces paroles, on lançait vers les émigrantes, comme on le fait toujours dans certains villages, deux poignées de terre traçant une croix. Cet usage était encore observé dans nos

(1) *Adjuro te Mater Aviorum, per Deum regem cœcutorum et per illum Redemptorem filium Dei, te adjuro ut non te altum levare nec longe volare, sed quam plus cito potest ad arborem venire...* cf. *Capitularia regum Francorum*. — (Edit. Chiniac t. II. col 663-664.)

C'est également à la reine que s'adressent les Kabyles pour arrêter un essaim, et sans se servir d'aucun instrument bruyant. Ils se contentent de siffler et de jeter de la poussière, en disant : « Pose-toi, roi, les autres se poseront. »

campagnes, il y a cinquante ans et, aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'en retrouver d'intéressants vestiges.

MICHELET nous apprend, dans ses *Origines du Droit français*, qu'un très ancien manuscrit de Saint Gall contient une formule pour rappeler la reine des abeilles. En voici le texte traduit du latin :

Je t'adjure, toi, mère des abeilles, au nom de Dieu, roi du Ciel, et du Rédempteur, fils de Dieu, je t'adjure de ne voler loin ni haut, mais de revenir au plus vite à ton arbre. Là, tu te placeras avec toute ta lignée, ou tes compagnes. J'ai là un bon vase bien préparé où vous travaillerez au nom du Seigneur.

Cette prière est aussi fort intéressante car elle est intacte. Dans toutes ces histoires, on peut le voir, ce sont nos petites bêtes qui ont le beau rôle. On les prie, on les supplie, ou bien on les traite en grandes personnes. Parfois même on leur accorde des facultés qu'elles n'ont pas, par exemple en les croyant capables de reconnaître leur maître.

Dans le livre de MICHELET cité plus haut, nous recueillons le texte de la loi concernant la propriété des essaims fugitifs. Il est tiré des « *Établissements de Saint Louis* » :

Se aucun a Es et elles s'enfuient, et cil à qui elles seront les envoie aler ; et il les suit toujours à veue et sans perdre, et eles s'assieent en aucun lieu et manoir à aucuns prudhons, et cil, en qui porpris elles sont assises les preigne avant que il viegne, et cil dit après : Ces Es sont moies ; et li autres die : Je ne vous croie mie ; ensuite ils se transportent devant le juge où le premier jure que les Es sont à lui et par itant aura les Es et rendra à l'autre la value du vaissel où il les a cueillies. »

On observera que *Es* veut dire *Abeilles*. C'est probablement de là que dérivent les mots *essaims*, *essaimer*. On disait en Lorraine et dans le Barrois : *essein*, *esseing*, parfois *xien* mot qu'à la lorraine il faut prononcer *chien*, et dont la parenté avec *essaim* est visible. On rencontre aussi, de temps à autre, le nom imagé de *bloc*. On se servait aussi du terme *jecton* ou *jeton*, (cf. le français *rejeton*). Dans plusieurs provinces de la France on dit *eps*, *abeillon* dans le Bourbonnais et *bornion* en Auvergne. Notre vieux wallon dit *djônê* ou *djônia* (collectif dérivé de *djône* « jeune »).

L'appropriation des essaims fut réglementée par des chartes, sinon dictées par la coutume locale. C'était le droit seigneurial d'*abeillage*, *aboillage* ou *abolage*. N'oublions pas qu'au moyen âge, le miel remplaçait le sucre pour ainsi dire inconnu : il était donc infiniment précieux. Quant à la cire, elle était aussi hautement prisee par le culte catholique : les cierges placés devant le grand autel devaient être de pure cire d'abeilles.

Le profit des mouches à miel sans maître a fait depuis longtemps l'objet de stipulations de la part des seigneurs séculiers et des monastères.

Dans presque tous les textes des chartes, l'attribution par portions égales des abeilles au seigneur et à l'inventeur (1) est brièvement spécifiée. Quelquefois la trouvaille appartient sans restriction au seigneur haut justicier, comme doit lui appartenir toute « épave » non réclamée. En d'autres termes, « l'abeillage » est exercé de telle sorte qu'il se confond avec le droit d'épave.

Dans certaines contrées, l'essaim découvert en lieu public, — et par lieu public, il faut entendre ici tout ce qui n'est pas héritage privé ; — appartient par moitié seulement au seigneur et par moitié à l'inventeur. Sur un fonds privé, une distinction essentielle est à faire. Le propriétaire du sol aperçoit les mouches qui y sont posées : il a droit aux deux tiers du profit, contre le dernier tiers au seigneur. A l'inventeur étranger, un simple tiers revient, le seigneur et le propriétaire foncier se partagent le reste. C'est ce qui a aussi fait désigner les mouches à miel sauvages ou *sylvestres* sous les noms de mouches d'épave, mouches en épave. Les princes, les ducs et les seigneurs hauts justiciers disposèrent souvent des revenus que leur procuraient les mouches à miel sauvages, en faveur des maisons religieuses ou de leurs propres justiciers. Dans le « *Grand Record de Theux* » (1) de l'an 1431, le prince-évêque de Liège attribue le droit d'abeillage au seigneur de Franchimont.

Ces libéralités prouvent à elles seules l'importance qu'avait alors la capture des abeilles. Elles pouvaient être d'ailleurs de portée plus ou moins grande. Tantôt le bénéficiaire n'avait que le profit revenant au donateur, par droit d'abeillage, sur les essaims que découvraient des tiers ; tantôt, il jouissait du privilège de faire rechercher pour son compte les abeilles, et ce privilège était plus spécialement désigné sous le nom d'*aurillerie*. Cela constituait parfois en partie l'un des profits casuels de la charge du prévôt ou de l'advoyé.

(à suivre)

ÉMILE VANHAY

(1) Celui qui trouvait le nid ou l'essaim.

(1) *Le Grand Record de Theux*, Record rendu par la Cour de Theux en l'an 1431. Abtei Malmedy B, n° 13 A lisez : Records de Weisthümer p. 367-379. (Extrait du Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois, Tome XIX, 1^{re} livraison).



DOCUMENTS & NOTICES

Un Wallon ignoré : MAGLOIRE HOTTON

1781-1854

On vient d'ériger un modeste monument à la mémoire de Magloire Hotton, littérateur et agronome, à Belœil, sur un champ qui fut jadis sa propriété et où son corps repose.

Comment et à la suite de quelles circonstances Magloire Hotton fut enterré sur « sa terre », c'est ce que nous raconterons un jour, en exposant, plus au long, la biographie de ce Wallon ignoré, intéressant à plus d'un titre, en qui nous pourrions étudier une de ces physionomies originales que la modernisation de nos campagnes a fait disparaître et qui représente bien l'esprit et la vie de la bourgeoisie d'un gros village du pays d'Ath, pendant la première moitié du XIX^e siècle.

Hotton n'est pas mentionné à ce jour dans la *Biographie Nationale*, ni dans la *Biographie du Hainaut*. Peut-être ne mérite-t-il pas cet honneur, mais on peut, cependant, revendiquer pour lui les ouvrages qu'il a publiés et qui ont été attribués à un « bruxellois » sur lequel, d'ailleurs, nous ne possédons pas d'autre renseignement.

En effet, si nous consultons la *Bibliographie Nationale, Dictionnaire des Écrivains belges et Catalogue de leurs œuvres*, (1830-1880), Bruxelles 1892, nous lisons tome II, page 267 :

« Hotton (Louis-Joseph), colonel de cavalerie pensionné, né à Bruxelles le 2 Décembre 1785, décédé à Paris le 13 Janvier 1863. »

Suit l'énumération de quelques uns des ouvrages de Magloire Hotton.

Il y a ici confusion. Les œuvres attribuées à Louis-Joseph sont bien dues à Magloire, lequel ne fut jamais colonel de cavalerie et naquit et mourut à Belœil.

Nous avons précédemment évoqué cet inconnu entr'autres dans un article sur *Les Élagueurs Belœillois* (Tribune horticole n° 86, 15-2-1908, page 106) et dans une conférence donnée en l'honneur de S. A. le Prince de la Tour et Taxis, le 12 juillet 1908, *Points de vue d'histoire belœilloise*, pages 15-16.

Magloire Hotton, dont ce n'est pas ici le lieu d'apprécier l'œuvre, fut un vaillant lutteur politique.

Pamphlétaire hardi et implacable, il a publié de nombreux articles qui jettent un jour curieux sur son époque, tant sur la vie politique du district d'Ath que sur celle de son village de Belœil. Ses adresses virulentes à ses « chers concitoyens » servaient aussi à vulgariser des idées générales sur la situation du pays.

Chansonnier à l'affût de l'actualité locale, il est mieux connu des vieux Belœillois qui se plaisent parfois à fredonner encore *Pleurons confrères, Les Dindons de not' village, Reviens, reviens ma charmante Lucie*, et tant d'autres où les querelles avec le curé, les mésaventures des administrateurs communaux, celles des amoureux, sont spirituellement racontées.

Mais Magloire Hotton fut surtout un forestier.

Les visiteurs du domaine de Belœil, qui ont parcouru non seulement le parc mais la superbe forêt, ont pu s'extasier devant de magnifiques allées de hêtres qui, deci delà, donnent la mystique impression des nefs d'une grandiose cathédrale. On peut admirer ici l'art et la science des élagueurs et c'est à leur maître de jadis, Magloire Hotton, qu'on en est redevable.

Belœil et les villages voisins qui entourent le bois, comptent encore de nos jours bon nombre d'élagueurs. Entrepreneur forestier, Magloire Hotton a porté au loin le nom de ces courageux et intelligents ouvriers. A la tête de nombreuses brigades de « remonteurs » belœillois, il exécuta, principalement en France, d'importants travaux.

De 1816 à 1829, il fait de grandes entreprises de plantation et d'élagage dans le Bois de Boulogne et la forêt de Marly. Les ormes du canal de l'Oureq, les peupliers du canal de Saint-Denis, les plantations du parc de La Muette ont connu les bons soins de l'élagueur wallon.

En février 1829, il publia à Paris son *Manuel de l'élagueur ou de la conduite des arbres forestiers, ouvrage utile aux régisseurs de biens, aux agents forestiers et aux personnes qui se destinent à la profession d'élagueur.*

Cet ouvrage fut honoré de la souscription d'un grand nombre d'exemplaires de la part du Duc d'Orléans (depuis roi de France), de la Maison du Roi, du Prince de Condé, etc. Les divers bulletins régionaux des sociétés forestières de France apprécièrent beaucoup cette publication de l'élagueur wallon, qui eut une seconde édition à Bruxelles, en 1848.

Magloire Hotton a publié aussi divers ouvrages sur la culture du colza, les labours, la réfutation de diverses erreurs agronomiques. Par ses discours et par un traité spécial, il a beaucoup contribué, dans sa région, à la suppression des jachères. Il faut signaler également sa *Notice sur la construction et l'entretien des chemins communaux*. Hotton reçut à diverses reprises les encouragements de la Société royale et centrale d'agriculture. Il est l'inventeur d'une scie mécanique.

Le prince Eugène de Ligne, horticulteur distingué, délivra à Magloire Hotton le certificat suivant :

« Nous, Eugène Lamoral, prince de Ligne, etc., ayant vu un avis adressé à MM. les propriétaires, relatif à la conduite des forêts et souscrit par Magloire Hotton, certifions que c'est à la méthode dont il y est fait mention que nous devons l'état prospère de nos forêts en Belgique et ailleurs, et que, sous tous les rapports, cette méthode doit être regardée comme la meilleure et dont l'exécution mérite une protection particulière. » (s) Le Prince de Ligne.

« Que ne puis-je, écrit Hotton, donner une idée des arbres superbes du bois de la Haye, des routes de Ligne à Belœil et de la Croix Jacques-Philippe ainsi que ceux du quinconce de Baudour ! On verrait alors ce que peut l'élagage bien entendu ! Puisse ce mémoire encourager ceux qui se destinent à la profession d'élagueur et les inviter à prendre pour modèles les beaux chênes et les beaux hêtres que nous devons aux soins de leurs prédécesseurs. »

On voit combien Hotton estimait son art, et on peut présumer aussi par ces notes rapides de tout l'intérêt qu'offre la vie de cet ignoré pour esquisser l'aspect d'une de nos bourgades du pays d'Ath il y a quelque soixante-dix ans.

FÉLICIEŒ LEURIDANT.

Les pierres votives de Les Waleffes.

L'Étoile Belge a publié dernièrement sur cet antique village hesbignon l'articulet suivant :

A l'entrée de Les Waleffes-Saint-Georges, sur le chemin de Celles, se trouve un monument de pierre nommé, on ne sait pourquoi, la chapelle de Pierre Pistache. Une ample base de la fin du XV^e siècle, ou du début du XVI^e, est encastrée dans le talus, au croisement des chemins. A quelque distance, sur la voie, exposée à toutes les déprédations, gît la tête de cet édicule, niche carrée amortie en pyramide. Le fût soutenant cette niche a disparu.

Pourquoi la commune de Les Waleffes laisse-t-elle ce petit monument dans l'abandon ? Pourquoi ne replace-t-on pas cette niche sur le fût qui serait aisé à retrouver ou à restituer, et pourquoi ne restaure-t-on pas tout cet édicule intéressant ? Les vieux édifices, les souvenirs anciens sont pourtant une source de revenus pour les localités dans lesquelles ils attirent les étrangers.

On remarque, dans le même village, un énorme tumulus belgo-romain, surmonté d'un calvaire et, dans l'église, deux très curieuses dalles funéraires. Tout près de la vaste ferme dépendant du château de Potesta de Waleffe, il y a une construction des plus intéressantes, avec un porche de 1696 blasonné aux armes des époux de Cort d'Alagon ; un quartier de maître également enrichi de blasons, de 1560 ; des retables, blasonnés toujours, de 1677, et d'autres constructions pittoresques avec, sur un angle, une tour très haute.

Même les chemins sont antiques. C'est une voie romaine qui traverse Les Waleffes du nord-ouest au sud-est, venant de Saint-Trond, Fresin, Darion, Omal, bordée de tumulus et se poursuivant vers Vaux, Warnant, Huy. Et la voie de Celles à Fallais, dont il est question plus haut, remonte probablement à pareille époque.

L'auteur de ces lignes — qui ne paraît pas être de la région — a commis quelques petites erreurs. Tout d'abord « Les Waleffes-Saint-Georges » est une expression impropre. Il y a « Waleffe-Saint-Georges » et « Waleffe-St-Pierre », deux hameaux qui constituent ensemble la commune de Les Waleffes.

Quant au monument mentionné en tête de l'articulet, il ne s'est jamais appelé « chapelle de Pierre Pistache », mais « pierre Destexhe » — « Distèhe » en wallon, devenu sans doute « Distache » dans la bouche du brave villageois, qui aura voulu le remettre en français et que son interlocuteur aura compris « Pistache », tandis que la pierre devenait un nom propre !

En Hesbaye, on ne désigne ordinairement sous le nom de « chapelle » que les constructions en briques qui ont la forme d'une petite église. Les simples pierres votives, avec ou sans niche, consacrées à la Vierge ou à un saint, s'appellent des « pierres ». On y ajoute le nom de la personne qui les a érigées. Les « Destexhe » étaient une famille de fermiers qui habitaient Les Waleffes dans la première moitié du XIX^e siècle, peut-être déjà à la fin du XVIII^e. Ce sont eux qui ont placé la pierre dont il s'agit. Elle ne remonte par conséquent pas au XVI^e siècle et encore moins au XV^e.

De l'autre côté du village, il existe une autre pierre du même genre, mais moins ancienne, qui s'appelle « pierre Prévinaire » du nom aussi d'une famille de fermiers, dont il reste toujours des descendants dans la commune.

Nous signalerons enfin une troisième pierre, sans niche celle-ci, qui remonte, croyons-nous, à la fin du XVIII^e siècle et qui se trouvait jusqu'en ces dernières années près de la sucrerie, au bord du chemin également. Elle appartient à M. Charles Cartuyvels, qui, pour la soustraire aux déprédations, l'a fait transporter dans son jardin. Cette pierre, qui porte en relief l'image de la Vierge, est la plus intéressante des trois.

HUBERT KRAINS.



Questions.

Favral près de Liège. — Dans le sinistre catalogue des personnes exécutées à Paris, pendant la Révolution, listes qui parurent en 1795, figure sous le n° 1522, un sieur J. Augustin Brasseur, âgé de 32 ans, pâtissier, né à Favral près de Liège, demeurant à Paris, rue Neuve de l'Égalité.

Favral n'est pas renseigné dans la nomenclature des hameaux et dépendances du pays de Liège.

Quelque abonné ou lecteur du *Wallonia* connaît-il cette localité ?

ALBIN BODY.

Un vieux rite médical. — SVEN HEDIN mentionne dans le récit de son voyage au Tibet quelques coutumes et croyances populaires parmi lesquelles il en est ressemblant à celles observées dans plusieurs régions de l'Europe.

Au célèbre couvent de Tarding, il visite la sépulture d'un lama réputé pour ses vertus. Le guide lui fait remarquer deux petites pierres noires enchassées dans la porte du tombeau, portant l'une l'empreinte du pied du lama ; l'autre l'empreinte de quatre de ses doigts.

Entre le Manasarovar et le Rokas-tal, la route est jalonnée de pyramides formées de pierres déposées par les voyageurs ; chaque passant considère comme un devoir pieux d'ajouter une pierre.

SVEN HEDIN voit des monticules semblables sur le versant oriental du Kailas qu'il explore sous la conduite d'un vieillard qui en est à son neuvième circuit de la montagne sacrée. « Un peu plus loin, écrit-il, voici » une pierre d'épreuve. Entre un énorme bloc de granit et le sol sur lequel il repose, se trouve au ras de terre une étroite ouverture. Qui conque peut ramper à travers ce trou est considéré comme ayant la

» conscience tranquille, tandis que celui qui ne peut le traverser passe
» pour un coquin » (1).

Sous une forme analogue, nos lecteurs le savent (2), nous retrouvons cette pratique en Wallonie. A Nivelles, dans la collégiale de sainte Gertrude, existe une colonne placée à environ trente ou trente-cinq centimètres d'un mur; elle possède le même pouvoir que la grosse pierre de Kailas. Etes-vous en état de grâce? vous passerez aisément entre le pilier et le mur; dans le cas contraire, vous ne le pouvez.

M. GAIDOZ rapporte que l'usage de passer entre deux colonnes très proches l'une de l'autre est observé dans certaines mosquées afin d'obtenir la guérison des maladies, de se préserver des maléfices, ou bien, comme cela se fait encore à Kairouan (Tunisie), pour savoir si l'on est pur et digne d'entrer dans le paradis de Mahomet (3). Un rite similaire, mais ayant le plus souvent des propriétés thérapeutiques est pratiqué dans maintes localités françaises (4).

Il est intéressant de constater qu'une même croyance, se manifestant au Tibet, en Afrique et en Europe d'une manière presque identique, anime le bouddhiste, le musulman et le chrétien.

N'existe-il pas d'autres coutumes, dans nos provinces wallonnes, où l'on utilise une ouverture, où l'on met à profit une cavité, en vue de se préserver ou de se guérir d'une maladie ou bien de s'assurer si l'on est en état de grâce?

EMILE HUBLARD.

Réponses.

Les femmes wallonnes : ce qu'on en dit (XVIII ; XIX, 35). — Dans un précédent article, M. F. MAGNETTE signalait un petit poème de la fin du XVIII^e siècle (1783) vantant les grâces et la beauté des Liégeoises.

Hélas ! en tout et pour tout, les avis diffèrent.

L'opinion des étrangers sur nos concitoyennes n'a pas toujours été aussi favorable et ce n'est pas sans hésitations que nous rapportons le jugement sévère de deux d'entre eux; mais, en fin de compte, comme il ne s'agit pas des Liégeoises actuelles mais de leurs arrière-grand-mères, cela nous donne du courage et, comme l'a dit *Fémina*,... alors, allons-y.

Le premier auteur auquel nous faisons un extrait est PHILIPPE DE HURGES, originaire d'Arras. Dans son voyage à Cologne, en 1615, il passa par Liège où il fit un court séjour. « Comme la plupart des voya-

(1) SVEN HEDIN : *Le Tibet dévoilé*. Paris, 1910, p. 172.

(2) O. COLSON dans *Wallonia*, III (1895), p. 13.

(3) Henri GAIDOZ, *Un vieux rite médical*. Paris, Rolland, 1892.

(4) Paul SEBILLOT : *Le Folk-lore de France*, t. IV (Paris, 1907), p. 61 et p. 157.

» geurs, dit avec beaucoup de raison MICHELANT, frappé, choqué de ce
» qu'il rencontrait en dehors de ses habitudes, il se montre enclin à
» blâmer ce qu'il ne comprend pas suffisamment, et disposé à tirer une
» conclusion générale d'un fait particulier.

» Ses jugements ne sont pas favorables au peuple liégeois, nous enten-
» dons le bas peuple sur qui retombent plus directement ses reproches de
» grossièreté, d'ivrognerie et d'ignorance, tandis qu'il loue sans réserve
» la courtoisie, l'obligeance et l'humeur agréable des classe supérieures. »
Ajoutons que n'ayant pu obtenir de réduction sur ses notes d'hôtel à Liège, PHILIPPE DE HURGES en conservait de l'humeur : « Du compte
» qu'ils (les Liégeois) vous font ès-hostelleries, il ne faut penser en rabatre
» une seule maille, tant ils sont opiniastre et aheurtez à ce qu'ils ont une
» fois demandé. Ils ont le cœur vil et l'âme servile, pour estre si aspre
» au gaing que, pour argent, on les feroit accepter toutes conditions. »

Le second auteur auquel il est fait un emprunt, MICHEL-NICOLAS JOLIVET, était secrétaire de Marie-Louis-Henri Des Corches, marquis de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire de France à Liège. Reçu en audience publique, le 15 décembre 1782, par le prince-évêque François Charles, Comte de Velbruck, il remplaça plus tard son maître et géra seul, jusqu'en 1794, les affaires de la légation française à Liège.

Comme PHILIPPE DE HURGES, JOLIVET n'est pas tendre pour les Liégeois. Ils sont, dit-il, paresseux, vils, lâches, ignorants, superstitieux, après au gain, avares, ivrognes, etc., etc... Cependant, quelque lignes plus loin, il se contredit : « Le Liégeois est né bienfaisant, hospitalier, facile
» dans le commerce de la vie, porté d'inclination à rechercher le Fran-
» çois et à lui ouvrir sa bourse. Aussi, malheureusement, n'y en a-t-il
» que trop qui se trouvent continuellement attrapez par de mauvais
» sujets... » — « Le Liégeois est adroit, industriel... »

JOLIVET écrivait ses réflexions sur la Ville et ses habitants, en août 1783, c'est à dire quelques mois à peine après son arrivée à Liège. Cela ne l'empêcha pas de critiquer tout : monuments, lois, coutumes, caractères, mœurs, etc. S'il l'a fait souvent avec un grand sens, il l'a fait quelquefois aussi avec la plus grande légèreté : cela tient à ce que Français, à esprit délié, aux mœurs affinées mais au jugement parfois superficiel, il n'a pu comprendre l'âme wallonne, et donna à nos paroles, à nos gestes, une valeur, une portée qu'ils n'ont pas.

Laissons maintenant, et ce n'est pas trop tôt, la parole aux auteurs :

Il y a de belles filles et de belles femmes en ceste ville, mais les vielles y sont toutes laides...

... L'humeur des femmes et filles liégeoises est chaud, attirant et fort amoureux, jusques là que si elles ne se voient assez caressées à leur gré, elles feront l'office de courtisan à l'endroit de celui qu'elles auront une fois choisy pour amy; la cause de ceste impudence vient de la liberté incroyable qui leur est donnée par leurs parents ou marys; et d'ailleurs de ce qu'elles boivent le vin et s'ennyvrent comme feroient les hommes, au moien de quoy l'on a bon marché souvent de leur peau....

Les femmes jurent à tous propos comme les hommes, et semble que les

jurements leur soient tournez en ornement de langage, tant ils en font peu de cas. »

Voyage de Philippe de Huges à Liège et à Maestrecht en 1615, publié par H. MICHELANT. Publication 11 de la Société des Bibliophiles liégeois. 1872. (Pages 199 et 200).

... Ce sont cependant les jeunes personnes du sexe qui sont ici les plus supportables dans la conversation. Aussi tiennent-elles toujours le dez. J'en ai entendu dire à leur mère : Non maman, ce n'est pas comme cela : c'est de cette manière ; c'est moi qui vous en assure. — Que répondre ? La mère de se taire et avec raison, on ne la lui auroit jamais donnée.

Si les jeunes personnes sont plus amusantes, c'est à force de lire : mais cette lecture, elles ne la font qu'aux dépens de leur cœur. Elles ont toutes la tête farcie de romans. Pas une d'elles qui ne désirent jouer quelques unes de ces scènes qui les ont les plus frappées ; aussi ne peut-on leur faire un plus sensible plaisir que de faire l'éloge de la « sensibilité » de leur cœur. Vous entendez ce mot de « sensibilité ». Les pauvres gens ! Une d'elles, au dessus de l'âge de se marier et restée fille, que je connois, dit et répète souvent que celles qui restent sans se marier de bonne heure sont à coup sûr les plus honnêtes. — Pourquoi ! lui dis-je. — Pourquoi ? C'est qu'elles n'ont pas voulu souffrir certaines gentilleses de la part des hommes qui répondent tout simplement qu'ils en trouveront d'autres.

Ici, m'a-t-elle dit souvent, un homme recherche une demoiselle ; si, au premier moment où il sera libre avec elle, elle ne veut pas lui accorder certaines privautés, le lendemain il la quitte et elle sera abandonnée.

Je la croirois suspecte si elle n'avoit pas passé quarante ans et, d'après l'expérience, je la crois sans difficulté. Une autre disoit il n'y a pas longtemps : Comment voulez-vous qu'une jeune personne soit honnête ? Elle est abandonnée dans l'instant. — Celle-là a 18 à 20 ans. Vous êtes orfèvre, M. Josse, me dis-je à moi-même. Avec de pareilles mœurs, il n'y a guère de respect pour les parents. Aussi n'en ai-je jamais vu moins pour ses père et mère. Point de mariages quoiqu'une foule de jeunes filles sèchent sur pied. Je le crois ; on en a les avantages sans en avoir les charges.

... D'ailleurs ici les femmes sont toutes dévouées à notre Nation (la France). Il faut qu'elles en aient reçu de grands services ; les mères répètent encore tous les jours ces temps heureux où il y avoit à Liège garnison française. Quelle politesse ! quelle prévenance ! Que de complaisance, tous les jours de fêtes ! Et c'est ce qu'elles aiment. Nullement accoutumées à travailler, le matin se passe à aller à la messe et déjeuner chez ses amies. On est étonné de voir ici des gens venir vous rendre visite à neuf heures du matin, tout habillés. Les femmes commencent cependant à sortir de leur inactivité : on fait déjà des nœuds. Il faut espérer qu'elles s'habitueront au travail...

... Ils (les Liégeois) laissent le fond de leurs affaires à leurs femmes qui, toutes seules, font celles du dedans et du dehors. Tel ne sçait le commerce qu'il fait que par le résultat de son revenu. Sans cesse dans la sujétion et sans empire, les femmes y sont douces ; peut-être sont-elles ici plus rapprochées de leur état naturel et par conséquent aussi y sont-elles plus aimables sans y être plus jolies. Elles font tous les gros ouvrages. Ce sont des femmes qui nettoient les maisons, car on les lave tous les jours. Ce sont des femmes qui font tous les plus gros ouvrages. Elles font ici l'office de portefaix : on les appelle les Mulets du Prince de Liège. Chargée de 400 pesant (sic) elles partent à quatre heures du matin de Liège et sont à Spa sur les onze heures et demie, il y a sept lieues très longues. En vérité, elles font peine. Ces malheureuses chantent cependant pendant tout le chemin. A l'aide d'un linge, mis sur leur tête en forme de capuce et qui pend jusqu'à leur jarret, elles portent sans difficulté, moitié sur leur tête, moitié sur leur hotte et leur dos.

Le sexe ici n'est pas joli, en général. Mais elles semblent récompensées

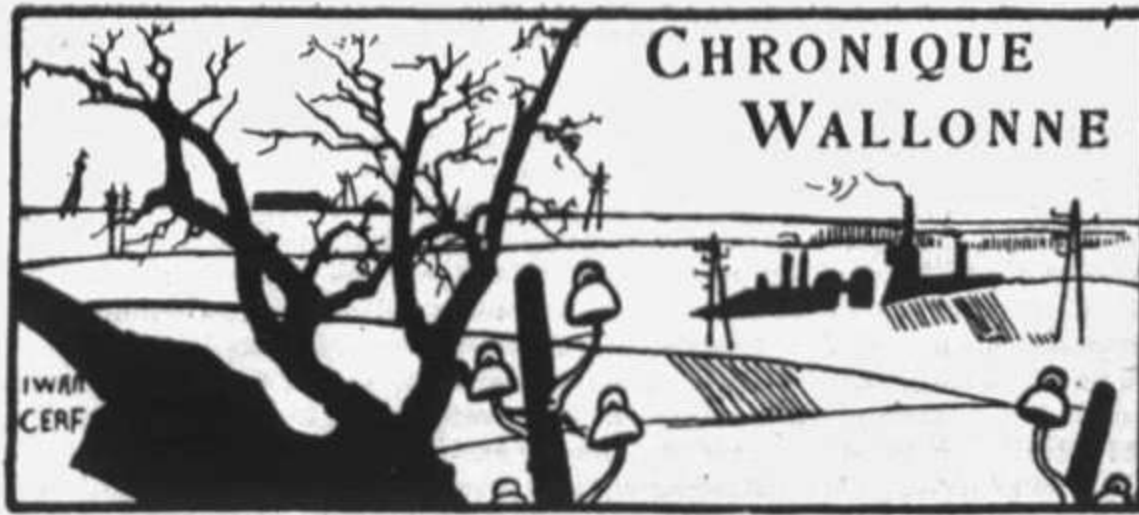
par une taille, en général, aussi avantageuse ; une démarche noble et assurée, une jolie jambe et un très joli pied. Comme elles vivent très peu avec les hommes, peut-être sont-ils eux-mêmes la première cause de la galanterie dans laquelle elles donnent et dont une foule d'oisifs à tonsure ne manquent pas de tirer un grand parti. Elles sont très fécondes : peut-être est-ce un effet particulier de la bière. Au moins vois-je ici des femmes très énormes, condamnées en France, et qui ont des enfants tous les ans. Elles en ont très longtemps. J'ai vu en me promenant, soit à la ville, soit à la campagne, des femmes qui annoncent cinquante ans au moins, par les rides et les traits tombés de leur visage, allaiter encore des enfants. Elles deviennent, en général, à l'âge de trente-six à quarante ans, d'une graisse considérable, ce qui ne paroît pas s'accorder avec leur fécondité. C'est cependant l'expérience journalière.

... Les hommes, en général, sont beaux, bien bâtis, robustes, mais lâches et paresseux. On les voit se laisser trainer sur leurs chevaux et passer à côté d'une malheureuse « botteresse » — c'est le nom de ces femmes qui plient sous la charge. Il est très ordinaire de voir des bateaux trainés par des femmes et des hommes se tranquilliser dessus en fumant leur pipe. »

Extraits du Journal de MICHEL-NICOLAS JOLIVET, envoyé par lui, sous forme de lettre, à Paris, le 18 août 1783, et publié par le D^r JOS. ALEXANDRE sous le titre : *Description du Pays et principalement de la Ville de Liège.*

JEAN SERVAIS.





LA DÉFENSE WALLONNE.

L'enquête de « Wallonia » sur la néerlandisation de l'Université gantoise a montré la préoccupation des esprits les plus calmes, la crainte d'un envahissement progressif de nos provinces par les adversaires de notre race et l'écrasement en Flandre de ceux qui veulent d'une culture émancipatrice par la langue française.

Après l'insouciance, c'est un retour à la sagesse.

Mais nulle œuvre sociale ne subsiste, qui se borne à l'effort, si grand soit-il, d'un moment. L'enquête doit être perpétuelle.

Prophétiques et à longue portée sont les conclusions de nos correspondants les plus éminents.

Tandis qu'elles demeureront vraies, chaque jour apportera des faits nouveaux dont la poussée, peu à peu, changera les positions des agresseurs, et leurs mouvements souples et persistants, stratégie de conquête, s'accompliraient sans surveillance, sous nos yeux fermés ou distraits ?

Ne faisons point la partie trop belle à ceux qui avancent contre nous : tâchons donc à rédiger au jour la journée une chronique de leurs prétentions et de leurs gestes, afin d'éviter les surprises et les revers d'une guérilla.

Labeur ingrat, qui requiert de la patience et de multiples collaborations. Nous en assumons les ennuis. Que chacun veuille bien être notre collaborateur, nous pourrons un jour nous déclarer satisfaits de l'œuvre. Pour faire utile besogne, il faut à l'entreprise le concours de multiples volontés : nous voudrions dans chaque ville de Flandre, en toute bourgade wallonne, un correspondant qui nous communiquât les faits intéressants, brochures, articles, livres, manifestes, conférences, que sais-je ? tout ce qui se dit et se fait dans cet esprit sectaire, baptisé du vilain mot de flamingantisme. Peu nous importe la langue du document : nous savons traduire. Ce que nous réclamons, c'est le document.

Tous les amis de la liberté ont en cela un devoir à remplir, qu'ils soient

wallons ou flamands, et à ceux dont la culture française est le rêve préféré, ce devoir s'impose à l'heure actuelle, pressant, inéluctable.

Choisir entre l'écrasement et la délivrance : la formule est simple et ne correspond que trop, malheureusement, à une réalité.

Pour conserver et reconquérir notre liberté atteinte et nous préserver d'une emprise ennemie, nos amis et nos lecteurs sont instamment priés de nous transmettre ce qu'ils posséderont de documentation, petits faits ou grandes nouvelles — tout vient à profit à l'enquêteur.

Ils sont assurés de la reconnaissance la plus vive de tous ceux qu'enflamment en Belgique, le sentiment de la liberté et l'amour d'une civilisation admirable.

Opinion néerlandaise. — Un grand journal catholique hollandais, le *Tijd*, d'Amsterdam, s'est occupé, le 29 décembre 1910 et le 16 février 1911 de la néerlandisation de notre université gantoise. Son correspondant bruxellois, pur Hollandais d'ailleurs, s'en déclare l'adversaire: les droits des deux langues ne sont pas égaux, dit-il, et la bourgeoisie peut fort bien parler la langue du peuple sans que l'Université de Gand soit fermée à une langue universelle. Il rappelle les paroles de M. DE MAREZ-OYENS, son compatriote: « La langue internationale de la Belgique » est pour ses habitants une compensation précieuse au désavantage » d'appartenir à un petit pays. La Hollande n'a pas cet avantage et elle en » pâtit dans son isolement ». Nulle part, disent quelques Belges, l'enseignement supérieur ne se fait dans une autre langue que celle du peuple. Mais il y n'a pas de raison pour enseigner en français à Berlin, répond le *Tijd*. Et quant aux Tchèques, ils représentent une monarchie dans un empire qui se divise.

Les grands savants hollandais ont publié leurs livres en français: VAN'T HOFF: *Chimie dans l'espace, Dix années dans l'histoire d'une théorie, Lois de l'équilibre chimique*, etc. ; LORENZ a fait de même pour sa *Théorie de électromagnétique de Maxwell*. Ainsi en ont fait VAN DEN WAALS et LEEMAN, pour leurs leçons.

Un nouveau projet universitaire. — MM. Verhaegen, Woeste et Beernaert viennent de déposer un projet de loi, autorisant M. le Ministre à dédoubler, par la création de cours flamands, tous les cours des Universités de Liège et de Gand. MM. Gustave Francotte, député de Liège, Van Cauwenberg, de Malines et Cartuyvels, de Hasselt, leur ont prêté trois signatures.

Voici le texte et les développements :

« ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement est autorisé à faire donner en flamand et en français, dans les universités de l'Etat, les cours dont le dédoublement est reconnu utile.

» ART. 2. — Lors de l'inscription, les étudiants peuvent émettre le désir de suivre les cours dans l'une ou dans l'autre langue.